

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

LIMITE ÉCARTS DE REVENU - (N° 3094)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et sur les entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.